



16ème législature

Question N° : 13	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >Démolition du théâtre national de Nice et du palais des congrès Acropolis	Analyse > Démolition du théâtre national de Nice et du palais des congrès Acropolis.
Question publiée au JO le : 15/11/2022 Réponse publiée au JO le : 23/11/2022 page : 5871		

Texte de la question

M. Éric Ciotti appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la démolition programmée de deux bâtiments culturels emblématiques de la ville de Nice : le théâtre national de Nice (TNN) ainsi que le palais des congrès Acropolis. En effet, ces projets vont entraîner des pertes économiques graves pour Nice, qui ne sera plus en capacité sur la période 2023-2027 d'organiser des congrès, dont les retombées économiques sont pourtant vitales pour l'hôtellerie et restauration. La justification derrière ceux-ci de créer une « coulée verte » est par ailleurs fallacieuse car rien n'empêche de végétaliser les bâtiments existants et leurs alentours. La démolition du théâtre national de Nice constitue au surplus une perte culturelle majeure, que le ministère de la culture avait conditionnée à l'ouverture de salles en remplacement d'ici la fin de l'année, ce qui ne sera pas le cas. Enfin, la disparition de la salle Apollon du palais Acropolis, un des plus grands auditoriums d'Europe, va laisser un grand vide alors qu'elle accueillait des manifestations culturelles aussi emblématiques que le festival « C pas classique ». Pour toutes ces raisons et compte tenu de leur intérêt patrimonial et culturel majeur, il lui demande si elle compte agir pour préserver ces deux édifices.

Texte de la réponse

THÉÂTRE NATIONAL DE NICE ET PALAIS DES CONGRÈS ACROPOLIS

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour exposer sa question, n° 13, relative au théâtre national de Nice et au palais des congrès Acropolis.

M. Éric Ciotti. Je souhaite interroger Mme la ministre de la culture sur le massacre culturel qui s'opère actuellement à Nice. Je fais référence non seulement à la destruction programmée du théâtre national de Nice (TNN), qui a déjà débuté, mais également à celle du palais des congrès Acropolis.

Mme Roselyne Bachelot, que j'avais questionnée ici à ce sujet, m'avait indiqué qu'elle n'avait donné son accord pour la destruction de ce théâtre national – une première en France –, vieux d'une trentaine d'années seulement et ayant subi d'importants travaux de rénovation, qu'à la condition que de nouvelles salles culturelles soient ouvertes à



Nice.

Or nous avons appris hier qu'une des trois salles prévues ne verrait jamais le jour – le maire de Nice, dans une pirouette dont il est coutumier, a proposé de la remplacer par un théâtre antique en plein air. Le nouveau palais des expositions et des congrès, qui devait remplacer l'actuel palais des congrès Acropolis, semble n'être plus d'actualité.

Une salle d'une capacité supérieure à 1 000 places sera donc supprimée sans être remplacée, portant gravement atteinte au théâtre national de Nice, que de grands directeurs avaient porté au sommet.

Du reste, cette destruction a suscité l'émoi du grand Jacques Weber, qui en a souligné les très graves conséquences dans une tribune remarquable.

J'appelle donc solennellement Mme la ministre de la culture à revenir sur cette autorisation dès lors que les conditions dans lesquelles celle-ci a été délivrée ne sont plus réunies. Il est encore temps de sauver le théâtre de Nice !

Je tiens à évoquer également le palais des congrès Acropolis, qui abrite un auditorium de 2 500 places – l'un des plus beaux d'Europe –, rénové grâce à de l'argent public – plus d'une dizaine de millions d'euros – il y a à peine quelques années et que, par mégalomanie, le maire de Nice veut détruire. Véritable gabegie, cette destruction-reconstruction coûtera sans doute 400 millions.

M. Thibault Bazin. C'est énorme !

M. Éric Ciotti. Elle est, qui plus est, justifiée par des motifs écologiques parfaitement fallacieux puisqu'il s'agit d'installer des arbres en pot sur des dalles de béton et, parallèlement, de bétonner des zones naturelles dans la plaine du Var. Ce projet, qui n'obéit à aucune logique budgétaire et économique, fragilisera l'ensemble du tourisme d'affaires puisque, pendant une dizaine d'années, Nice n'aura plus de palais des congrès. Quant au théâtre, il est abrité sous un chapiteau en toile dans la plaine du Var.

Encore une fois, je demande solennellement à Mme la ministre de la culture de revenir sur l'autorisation de la destruction du théâtre et de s'opposer à ce qui constitue une gabegie budgétaire, une faute culturelle et une erreur environnementale.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Vous interrogez Mme la ministre de la culture sur la démolition du théâtre national de Nice et du palais des congrès Acropolis, qui fait l'objet de débats. Vous savez l'engagement du ministère de la culture, qui a suivi ce dossier au cours des derniers mois. Ce projet a été annoncé par la mairie de Nice dans le cadre d'un vaste programme de transformation urbaine.

Votre question revêt deux aspects. Il ne vous aura pas échappé que je ne suis pas la ministre de la culture ; la réponse que je vous apporte est la sienne, mais j'ai veillé à ce qu'elle soit la plus précise possible.

S'agissant de l'aspect patrimonial, le bâtiment édifié à la fin des années quatre-vingt dont la destruction est programmée n'était plus adapté aux besoins techniques, fonctionnels et artistiques et nécessitait de lourds travaux de remise aux normes. L'architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Compte tenu des engagements de la ville de Nice en faveur de la valorisation et de l'aménagement de nouveaux sites culturels, la précédente ministre de la culture a autorisé la désaffectation et la démolition du bâtiment au titre de l'article 2 de l'ordonnance du

13 octobre 1945. Le ministère de la culture n'a pas vocation à revenir sur ces décisions.

Quant à l'aspect artistique, il était primordial d'assurer la continuité, notamment de la programmation et du travail des équipes, en recourant à d'autres équipements à même d'accueillir les représentations du théâtre national de Nice. La qualité de la programmation est aujourd'hui pleinement assurée – c'est le plus important –, grâce aux Franciscaïns, théâtre de 300 places, et à La Cuisine, salle de 600 places, inaugurés respectivement en avril et en mai dernier.

Hier, la mairie de Nice a indiqué qu'elle faisait évoluer son projet de troisième salle, pour des raisons techniques. Mme la ministre de la culture aura l'occasion de s'en entretenir avec le maire puisqu'ils doivent se rencontrer, à la demande de celle-ci, la semaine prochaine, pour évoquer ce sujet précis. Je ne doute pas qu'elle aura à cœur de vous informer à la suite de cet échange.

Par ailleurs, vous m'avez récemment saisie, en tant que ministre déléguée chargée du tourisme, de la destruction du palais des congrès Acropolis de Nice. J'ai très récemment pris connaissance de votre correspondance et je ne manquerai pas de vous tenir informé. Cependant, j'ai relancé le comité de filière tourisme et je vous invite – même si je vous sais très occupé par vos activités à l'Assemblée – à éclairer les travaux du comité thématique consacré au tourisme d'affaires, sur lequel j'exerce une forte pression car c'est un secteur en difficulté.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Une prise de conscience très forte est nécessaire. Le projet a été entièrement modifié. La Cuisine est un chapiteau provisoire installé dans la plaine du Var : ce ne peut être un théâtre pérenne.